



**HAL**  
open science

# Réduire les inégalités sociospatiales par une approche multisectorielle de la précarité énergétique dans l'action publique locale

Marie-Clotilde Meillerand, Jean-Pierre Nicolas

## ► To cite this version:

Marie-Clotilde Meillerand, Jean-Pierre Nicolas. Réduire les inégalités sociospatiales par une approche multisectorielle de la précarité énergétique dans l'action publique locale. *Informations sociales*, 2022, 206 (2), pp.104-113. 10.3917/inso.206.0104 . halshs-03917874

**HAL Id: halshs-03917874**

**<https://shs.hal.science/halshs-03917874>**

Submitted on 4 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Réduire les inégalités socio-spatiales par une approche multi-sectorielle de la précarité énergétique dans l'action publique locale**

**Marie-Clotilde Meillerand** – historienne chercheuse, Laboratoire Aménagement Économie Transports (LAET), Université de Lyon

**Jean-Pierre Nicolas** – aménagiste urbaniste, Laboratoire Aménagement Économie Transports (LAET), Université de Lyon

### **Mots clés**

Inégalités socio-spatiales, précarité énergétique, réduction de la précarité énergétique, urbanisme et aménagement, planification, logement, énergie, transport, mobilité, action publique locale, étalement urbain

### **Résumé**

Depuis plusieurs décennies, la lutte contre la précarité énergétique est un défi pour les acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement comme de l'action sociale. Elle a d'abord été menée sur le front du logement avant d'agréger des acteurs de la mobilité et de la recherche d'emploi. Si elle fait aujourd'hui l'objet de politiques nationales et de nombreuses initiatives dans les territoires, sa pleine intégration dans l'action publique locale reste un objectif à atteindre.

### **Article**

Qu'elles concernent l'accès aux soins, l'éducation ou les services publics, les inégalités socio-spatiales ont en commun d'être complexes à traiter pour les acteurs des territoires en raison de leur caractère fondamentalement transversal à plusieurs secteurs de l'action publique : outre le champ de l'inégalité concernée (santé, école, etc.) sont également impliqués les champs de la planification, du développement économique et de l'action sociale. Le traitement de ces inégalités requiert de faire travailler ensemble des acteurs aux expertises, aux langages et aux objectifs différents et parfois contradictoires.

Dans ce cadre, nous proposons ici de nous intéresser à la manière dont les acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement appréhendent la réduction des inégalités socio-spatiales liées à la transition énergétique, et de le faire en explorant le cas de la double précarité liée au coût de l'énergie dans le logement et la mobilité quotidienne. Cette question mobilise logiquement les acteurs de différents secteurs, *a minima* ceux du logement, des mobilités, de l'action sociale et de l'énergie, qui sont appelés à croiser leurs réflexions et leurs actions.

Comment, dans les faits, les acteurs des territoires ont-ils, depuis le début des années 2010, cherché des solutions pour gérer l'urgence des situations de précarité énergétique des ménages les plus en difficulté ? Comment ont-ils réfléchi en termes de planification pour endiguer et contrôler ce phénomène ? Pour répondre à ces questions, cet article propose tout d'abord une lecture historique de l'émergence progressive de la problématique de la précarité énergétique depuis quarante ans et de l'évolution des questionnements et des acteurs impliqués. Il présente ensuite les résultats d'une série d'entretiens menés auprès d'acteurs de six territoires concernés par la précarité énergétique pour voir comment, concrètement, la thématique est aujourd'hui prise en compte sur le terrain.

## **Les étapes de la lutte contre la précarité énergétique**

### *> Émergence progressive du sujet à partir des années 1980*

Après les deux crises pétrolières des années 1970, la question de la précarité énergétique a progressivement émergé dans les préoccupations des acteurs territoriaux. Elle a d'abord et avant tout été prise en compte dans le domaine de l'habitat où, dès les années 1980, la question des passoires thermiques et des logements insalubres, qui sont à l'origine de problèmes de santé et aggravent l'exclusion des ménages les plus fragiles, a été bien repérée par les acteurs caritatifs, comme en témoignent les rapports de la Fondation Abbé-Pierre ou du Secours catholique. Des dispositifs sont alors mis en place pour réduire les dettes liées aux factures d'énergie, avec le Fonds de Solidarité pour le Logement en 1983, qui sera complété par le Fond de Solidarité Énergie en 2000. Des actions de prévention sont également lancées avec des outils de diagnostic individuels, des accompagnements centrés sur l'évolution des pratiques et des éco-gestes ou des fonds d'aide pour de petits travaux d'amélioration du logement. La planification locale intègre cet enjeu dans les années 1990 à travers les Plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD liés à la loi Besson, 1990).

La hausse du prix des carburants durant les années 2000 conduit à prendre également en compte la dépendance automobile liée à la dynamique de l'étalement urbain (Saujot, 2012). Il apparaît que ces deux formes de précarité, liées au logement et à la mobilité, doivent être considérées ensemble car elles dépendent toutes deux non seulement du prix de l'énergie mais aussi du jeu du marché immobilier. Celui-ci exacerbant les prix du logement dans les grandes métropoles, il dirige les ménages modestes voulant accéder à la propriété vers des zones périphériques où ils se trouvent dépendants de l'automobile avec de longs trajets quotidiens à effectuer (Maresca et Dujin, 2014 ; Cochez *et al.*, 2015). Les mêmes mécanismes conduisent les entreprises à s'éloigner des centres urbains, allongeant également les mobilités domicile-travail (Bouzouina *et al.*, 2013).

À partir des années 2000, le phénomène de précarité énergétique va alors devenir bien visible pour les acteurs sociaux locaux qui travaillent au quotidien à l'accompagnement des ménages les plus précaires. Des solutions sont alors recherchées avec les acteurs de l'énergie pour élaborer de nouvelles modalités de facturation de l'énergie (chèques énergie, tarifs sociaux...). De leur côté, les acteurs des transports intègrent progressivement des tarifications solidaires dans les réseaux

collectifs, entre autres en lien avec les politiques de retour à l'emploi dans les territoires les plus urbanisés. Ainsi, du logement à la mobilité en passant par l'action sociale et l'énergie, mais aussi, par effet rebond, par la santé, l'insertion et l'emploi, la problématique de la précarité énergétique montre toute sa complexité et devient un enjeu dans de nombreux secteurs de l'action publique.

> *Intégration de la lutte contre la précarité énergétique dans l'action publique, avec une forte polarité sur le secteur du logement*

Face à cette question, l'État et ses échelons locaux (Départements, EPCI, Communes notamment) s'engagent tout d'abord dans la lutte contre l'habitat indigne auprès des ménages modestes en encourageant les travaux d'amélioration des bâtiments. Des organismes publics, existants ou nouvellement créés, sont mobilisés pour la mise en œuvre des nouvelles politiques.

C'est notamment le cas de l'Agence nationale pour l'aménagement de l'habitat (ANAH, créée en 1971) qui intègre le traitement de la rénovation énergétique dans les premières Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH, créées en 1977) en lien avec la politique de la Ville, au cours des années 1990. Cette action prend de l'ampleur avec la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) adoptée fin 2000, puis est encore renforcée et touche de nombreux territoires à partir de 2004 avec le programme Habiter Mieux, axé sur la rénovation thermique des logements. Entrent alors en scène l'Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), respectivement fondées en 1975 et 1991. La première centralise les acteurs du logement et des politiques d'amélioration de l'habitat et structure ses antennes au niveau départemental (les Adil) pour mieux intégrer les enjeux de précarité énergétique. La seconde joue un rôle clé en finançant des projets qui font avancer la connaissance et l'action autour de ce sujet.

> *Mobilisation militante et associative*

En 2005, des associations militantes autour de la pauvreté et de l'accès au logement très diverses (de la Fondation Abbé Pierre au Secours catholique en passant par la Société française des urbanistes, les Compagnons Bâisseurs ou encore l'Adil 26 de la Drôme) publient un Manifeste, *Précarité habitat social et énergie*, pour interpeller le gouvernement sur les problématiques croisées d'énergie et de logement (1). En 2007, ce manifeste constitue le socle du réseau RAPPEL qui se structure au sein du CLER (2) pour rassembler les acteurs locaux confrontés à la précarité énergétique. Principalement centré sur les enjeux énergétiques liés à l'habitat, RAPPEL développe des outils à destination des territoires pour, d'une part, repérer les ménages les plus touchés (dispositif SLIME (3)) et, d'autre part, former les acteurs concernés (travailleurs sociaux entre autres) afin qu'ils puissent sensibiliser les ménages aux éco-gestes et les accompagner dans des démarches de rénovation thermique. Ce réseau joue aujourd'hui un rôle de catalyseur des expériences en cours et en gestation.

> *Institutionnalisation du sujet et adoption d'une définition globale de la précarité énergétique*

À la fin des années 2000, la question de la définition et de la mesure de la précarité énergétique est également posée, ou re-posée après les réflexions initiées dès 1991 par Boardman au Royaume-Uni (Boardman, 1991). Le gouvernement français crée en 2009 un groupe de travail, le Plan Bâtiment Durable, qui propose une définition globale de la précarité énergétique dans le logement. Cette définition est reprise dans la loi Grenelle II de 2010, laquelle renforce l'outillage des acteurs *via* des dispositifs et des moyens financiers plus importants.

Un Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) est mis en place en 2011 (4). Il supervise notamment des études pour améliorer la mesure et la compréhension du phénomène, ce qui passe par le développement d'indicateurs et le recueil des informations des bases de données territoriales existantes pour mieux repérer la précarité énergétique au niveau local (5), l'accompagnement d'approches plus qualitatives pour mieux rendre compte des situations des ménages en difficulté (6) ainsi que l'élargissement du point de vue avec une intégration plus soutenue de la précarité énergétique liée à la mobilité.

Ainsi l'objet « précarité énergétique » qui s'est construit pendant plusieurs décennies donne-t-il lieu depuis dix ans à une multiplication des initiatives, appels d'offres et autres expérimentations. Comment, sur le terrain, les acteurs des territoires se sont-ils emparés des outils qui leur sont proposés, quelles actions mettent-ils en place, quelles limites rencontrent-ils ? C'est à cette série de questions que la partie suivante est consacrée.

## **Des outils et des dispositifs nouveaux sur les territoires**

Cette partie s'appuie sur les résultats de deux recherches qui se sont intéressées aux témoignages d'acteurs locaux en prise avec la précarité énergétique (voir encadré méthodologique). Le paysage des initiatives et des expérimentations s'avère extrêmement diversifié au niveau local, façonné tout à la fois par des problématiques de précarité énergétique, lesquelles peuvent varier localement en fonction de l'état de l'habitat, de la mobilité et de la précarité sociale, et par des jeux d'acteurs qui peuvent ou non favoriser l'appropriation **par ceux-ci** de la question et agir ainsi sur les modalités de cette appropriation (Devalière, 2011). Nous avons donc travaillé sur trois types de terrains : monde urbain, villes moyennes et zones rurales permettant de refléter cette diversité.

*(Encadré 1 780 s.)*

### **Méthodologie**

Le projet RESILIENCE\* (2016-2019) porte sur les enjeux sociaux et politiques de la précarité énergétique. Il s'est intéressé plus particulièrement à l'appropriation de cette question par les acteurs **professionnels** des territoires en s'appuyant sur les bases de données disponibles sur le sujet et sur une campagne d'entretiens avec ces acteurs.

Le projet RESILITERRE\*\* (2020-2021) prolonge ces travaux par des entretiens avec des acteurs des territoires et la mise à leur disposition de données et d'indicateurs pertinents. Pour refléter la diversité

territoriale de la problématique « logement + mobilité + précarité sociale », l'enquête s'est déroulée sur six terrains de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- deux territoires défavorisés de métropoles : la commune de Saint Fons en banlieue lyonnaise et le quartier Montreynaud à Saint-Étienne,
- deux villes moyennes à forte composante péri-urbaine : le territoire du SCOT de Romans-Valence-Tain l'Hermitage (ROVALTAIN) et Roannais Agglomération,
- deux territoires ruraux de montagne plus ou moins dépendants de pôles urbains éloignés : la communauté de communes du Trièves au sud de Grenoble et celle d'Ambert-Livradois-Forez dans le Parc naturel régional du Livradois-Forez.

\* Financé par le Laboratoire d'excellence *Intelligence des Mondes Urbains* (IMU) ; <https://imu.universite-lyon.fr/projet/resilience-recherche-sur-les-enjeux-sociaux-et-politiques-de-la-precarite-energetique-et-les-consommations-denergie/>

\*\* Financé par l'Ademe dans le cadre de l'appel à projets TEES ; <https://www.ademe.fr/content/resiliterre-precarite-energetique-resilience-territoires-gouvernance-entre-appropriation-acteurs-representation-donnees>

(fin de l'encadré)

## **Carte 1. Les six terrains investigués pour observer la prise en compte de la précarité énergétique par les acteurs des territoires en région Auvergne Rhône-Alpes (à venir)**

### > *L'impulsion des pouvoirs publics locaux*

Les entretiens réalisés soulignent le rôle clé joué par les services départementaux de l'action sociale et du logement dans la prise de conscience des problèmes de précarité énergétique. Leur action a été relayée par le déploiement des Associations départementales d'information sur le logement (Adil) au cours années 1980 et 1990, dont la mission principale est de renseigner les habitants sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux du logement. Les Points Info Énergie, autres structures associatives, ont également émergé en parallèle et ont très vite travaillé avec leur Adil locale.

Le département de la Drôme est précurseur dans cette dynamique. Il a créé une Adil dès 1974 et un Point Info Énergie dès 1980, en relation étroite avec les services du département et d'autres associations comme Soliha (ex-CALD) ou le CAUE (7) ainsi qu'une Agence immobilière à vocation sociale. Disposant de connaissances et d'approches complémentaires, ces acteurs ont nourri une tradition d'observation territoriale qui leur a donné un rôle moteur dans la prise de conscience puis dans la mise en place d'aides personnalisées, les conduisant à se faire les porte-parole de cette question ; ainsi l'ADIL 26, forte de ses trente ans d'expérience, s'est investie dans le Manifeste national pour la lutte contre la précarité énergétique de 2005.

Dans cette dynamique ont été lancées des expérimentations locales soutenues par l'Ademe et le CLER. Les dispositifs SLIME et DOREMI (8), qui sensibilisent les publics modestes à la maîtrise de l'énergie et leur proposent des solutions et des accompagnements, ont par exemple été testés dans la région de Valence. En parallèle, les collectivités locales ont répondu à l'appel à projets concernant

les plateformes de rénovation énergétique et ont enclenché une politique de rénovation du bâti à l'échelle de plusieurs intercommunalités.

Même si les dynamiques territoriales ont été différentes, les divers outils de lutte contre la précarité énergétique se sont standardisés à partir du milieu des années 2010. Grâce à la politique dynamique d'appels à projet des agences de l'État spécialisées comme l'Ademe ou l'Anah, ces outils sont visibles sur tous les terrains étudiés. Par ailleurs, au sein des territoires urbains relevant de la Politique de la ville, la précarité énergétique a été identifiée parmi d'autres problématiques comme celles de desserte, de sécurité ou de peuplement. Une politique systématique de rénovation énergétique y a été menée, par exemple dans la commune de Saint Fons au sein de la métropole de Lyon, dans le quartier Montreynaud à Saint-Étienne ou dans des quartiers prioritaires de la ville de Roanne.

### > *Élargissement à d'autres secteurs du périmètre de la précarité énergétique*

Ces expériences issues du secteur de l'habitat dévoilent progressivement d'autres enjeux liés à la précarité énergétique ; les acteurs historiques du logement, de l'action sociale et de l'énergie sont rejoints par d'autres, qui travaillent sur les problèmes de recherche d'emploi et de freins à la mobilité, deux facteurs aggravant la précarité sociale.

Cet élargissement de la question apparaît d'abord dans les zones rurales ou périphériques, dépendantes de l'automobile. Ainsi, sur le territoire de Drôme-Ardèche, l'association Mobilités 07-26 (Ardèche et Drôme) voit le jour au tout début des années 2000 pour venir en soutien aux personnes en recherche d'emploi dont le frein principal est la mobilité. Des sessions de formation, de sensibilisation aux pratiques de déplacements sont organisées, des mobylettes puis des voitures sont proposées à la location à très faible coût et des aides pour le permis de conduire mises en place pour faciliter le retour à l'emploi sur des territoires non desservis par les transports en commun ni le train. Une démarche semblable voit le jour sur le territoire rural d'Ambert-Livradois Forez, où plusieurs associations se rassemblent en 2009 pour créer la Plateforme Mobilité 63 et « *permettre à toute personne en recherche d'emploi ou inscrite dans un parcours d'insertion, d'accéder à une solution de mobilité autonome et pérenne, adaptée à ses besoins* » (9). À cette fin, elle recense les besoins, met à disposition des moyens de transport et travaille en réseau avec d'autres acteurs de l'insertion. Dans le Trièves, territoire de moyenne montagne très dépendant de la métropole grenobloise dont les habitants actifs effectuent de longs déplacements pendulaires, le covoiturage est encouragé et des lieux partagés pour le travail sont proposés au milieu des années 2010. En complément, pour les déplacements de proximité, des vélos à assistance électrique sont mis à la disposition des ménages pour de longues durées et des circuits de vente ambulants voient le jour pour répondre aux difficultés de mobilité des personnes âgées.

L'enjeu de la mobilité est aussi présent dans des territoires urbains, sous d'autres formes. À Saint Fons, la desserte en transports en commun répond mal aux besoins d'une partie de la population, comme les actifs travaillant en horaires décalés ou les personnes non familières des pratiques de déplacements et du réseau de transports collectifs. Des associations locales ont mis en place une plateforme pour accompagner les populations de ces territoires et réduire les freins cognitifs liés à

ce type de déplacements chez certains ou apporter une aide financière à d'autres. Ce dispositif, d'abord associatif et concernant une dizaine de communes, est aujourd'hui institutionnalisé : il est intégré dans les compétences sociales de la Métropole de Lyon et étendu aux 59 communes que compte celle-ci.

> *Prise en compte du sujet dans les politiques et projets de planification*

À côté de ces initiatives poussées par divers acteurs locaux pour lutter contre les situations de précarité existantes, les acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme entreprennent d'intégrer cette problématique en amont, dans les projets de planification. Les Territoires à énergie positive (TEPOS), comme dans le Trièves ou le Rovaltain, illustrent bien cette prise en compte en proposant le recours à des énergies de chauffage non fossiles et plus durables. Dès le début des années 2010, la dynamique locale autour de la précarité énergétique a conduit le SCoT Rovaltain (10) à faire de cette question une variable importante de la planification sur son territoire majoritairement périurbain. Les Plans climat air-énergie territoriaux (PCAET) cherchent également des solutions pour ralentir les tendances à l'éloignement résidentiel qui renforcent la dépendance à l'automobile. Dans les métropoles et leurs bassins de vie, les agences d'urbanisme en charge des réflexions prospectives se sont fait le relais de ces problématiques, en lien avec les services de l'État comme le CEREMA et les DDT (11), et mènent des études approfondies croisant les données quantitatives du logement et des déplacements pour identifier les zones exposées au risque de précarité énergétique. Cependant, même si l'enjeu est aujourd'hui identifié, sa déclinaison dans les politiques locales d'aménagement et d'urbanisme reste compliquée par les différentes échelles d'action impliquées.

\* \* \*

Cet article pose la question de la prise en compte des enjeux de précarité énergétique dans l'action publique locale. Aujourd'hui, des angles morts existent encore malgré une importante palette d'outils (Meillerand et Nicolas, 2019) ; des ménages restent exclus pour diverses raisons de non-recours et le mécanisme de l'éloignement résidentiel des classes moyennes et modestes se poursuit. Les entretiens avec les acteurs des territoires révèlent plusieurs freins à une meilleure intégration de cette problématique dans l'action publique locale. Le premier est le manque de pérennité des actions, qui reposent sur des appels à projets aux financements limités dans le temps ainsi que sur un saupoudrage des moyens sur les territoires. Le second frein est la faible prise en compte de la double dimension « logement et transport » de la précarité énergétique dans la planification d'espaces urbains et périurbains organisés autour de pôles de services répondant aux tendances sociétales actuelles (Charmes, 2021) et aux besoins de publics diversifiés (personnes âgées, familles monoparentales, accédants modestes à la propriété...). Troisièmement, la précarité énergétique continue de pâtir de l'absence d'un discours positif qui permettrait au politique de porter la thématique sans craindre de dévaloriser son territoire et sa propre action.

Enfin, l'uniformisation des outils existants au sein d'une politique globale constitue un défi de taille face aux spécificités locales (urbaines, rurales et périurbaines) pour faciliter la coordination des acteurs de terrain. Plusieurs démarches vont aujourd'hui dans ce sens : des dynamiques sont

enclenchées avec l'harmonisation du Réseau FAIRE autour des Points Info Énergie et la naissance des premiers Services de performance énergétique... Elles pourraient préfigurer les « guichets uniques » très souvent évoqués comme une nécessité par les acteurs de terrain.

## Notes

1 – Autres signataires du Manifeste : Amorce, CLER, Fédération nationale Habitat & Développement, Fédération nationale des PACT, Secours Catholique, Union nationale des associations familiales (UNAF), Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS).

2 – Le CLER, anciennement Comité de liaison pour les énergies renouvelables devenu Réseau pour la transition énergétique, est une association créée en 1984 pour promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et plus largement la transition énergétique ; RAPPEL : Réseau des acteurs de la pauvreté et de la précarité énergétique dans le logement.

3 – Le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) est un programme national d'information et d'action en faveur de la maîtrise de la demande énergétique, qui s'inscrit dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

4 - <https://www.precarite-energie.org/>

5 – Par exemple l'outil de cartographie GEODIP, <https://fr.calameo.com/read/0065628104688f5b274be> ainsi que la plateforme Terristory© développée par l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement <https://auvergnerhonealpes.terristory.fr/>

6 – Lien : [https://onpe.org/30\\_portraits/les\\_mots\\_de\\_la\\_prekarite\\_energetique](https://onpe.org/30_portraits/les_mots_de_la_prekarite_energetique)

7 – Soliha : Solidaires pour l'habitat, nouveau nom du CALD, Centre d'amélioration du logement de la Drôme ; CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

8 – Dorémi est un dispositif innovant au service de la rénovation énergétique des maisons individuelles, proposé par une entreprise de l'économie sociale et solidaire.

9 – <http://www.plateformemobilite63.fr/>

10 – SCoT : Schéma de cohérence territoriale.

11 – Cerema : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ; DDT : direction départementale des territoires.

## Bibliographie

Boardman B., 1991, *Fuel poverty: from cold homes to affordable warmth*, Londres, Belhaven Press.

Bouzouina L., Quetelard B. et Toilier F., 2013, Émissions de CO2 liées à la mobilité domicile-travail : une double lecture par le lieu de résidence et le lieu de travail des actifs à Lyon et à Lille, *Développement durable et territoires*, vol. 4, n° 3.

Charmes É. (dir.), 2021, *Métropole et éloignement résidentiel. Vivre dans le périurbain lyonnais*. Paris, Flammarion, coll. « Autrement », Cahiers POPSU.

Cochez N., Durieux É. et Levy D., 2015, Vulnérabilité énergétique. Loin des pôles urbains, chauffage et carburant pèsent fortement dans le budget, *Insee Première*, n° 1530.

Devalière I., 2011, La précarité énergétique, retour sur la genèse d'une préoccupation, *Métropolitiques*, <https://metropolitiques.eu/La-precarite-energetique-retour.html>

Maresca B. et Dujin A., 2014, La transition énergétique à l'épreuve du mode de vie, *Flux*, n° 96, p. 10-23.

Meillerand M.-C. et Nicolas J.-P., 2019, Des collectivités pro-actives face à la transition écologique, in Pissaloux J.-L. et Orange G. (dir.), *Droit et gestion des collectivités territoriales – tome 37 : Collectivités territoriales et transition écologique*, GIS GRALE-CNRS, p. 127-134.

Saujot M., 2012, La mobilité, l'autre vulnérabilité énergétique, *Policy Brief*, coll. « Fabrique urbaine », Iddri, n° 5, 12 mars.

### <Résumé>

Pour illustrer le rôle des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement dans la réduction des inégalités socio-spatiales liées à la transition énergétique, nous proposons d'explorer l'exemple de la double précarité énergétique croisant les enjeux de logement et de mobilité quotidienne. Depuis le début des années 2010, notamment à la suite du Grenelle de l'environnement, les politiques territoriales ont entamé des réflexions en termes de planification pour endiguer ce phénomène, et les acteurs des territoires ont expérimenté et testé des outils pour gérer l'urgence des situations des ménages les plus en difficulté, touchés par une spirale impliquant logement, santé, mobilité, accès à l'emploi et exclusion sociale. L'article prend appui sur une recherche menée dans six territoires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

### **Meillerand Marie-Clotilde**

Chercheuse contractuelle au Laboratoire Aménagement Économie des Transports (LAET) de l'Université de Lyon. Elle mène des recherches sur les politiques publiques en matière de vulnérabilité et de précarité, notamment autour des enjeux énergétiques et de transition écologique. Elle a publié en 2021, avec Jean-Pierre Nicolas, *La précarité énergétique : une approche comparée en Rhône-Alpes*, in Charmes E. (coord.), *Métropole et éloignement résidentiel. Vivre dans le périurbain lyonnais*, POPSU, Éd. Autrement, p. 63-77 ; en 2018, elle a co-dirigé avec M. Huré, M. Rousseau, V ; Béla et S. Gardon, *(Re)penser les politiques urbaines - Retour sur vingt ans d'action publique dans les villes françaises (1995-2015)*, Paris, Éditions du PUCA, coll. « Recherche », n° 238.

### **Nicolas Jean-Pierre**

Directeur de recherche au CNRS (section Espaces, territoires et sociétés) au sein du Laboratoire Aménagement Économie des Transports (LAET) de l'Université de Lyon, directeur du programme Mobilité du pôle de compétitivité CARA et co-porteur de la Chaire Data Services pour une Ville Durable du Labex IMU. Il travaille notamment sur les interactions entre territoire et mobilités quotidiennes et conduit actuellement plusieurs projets sur la notion de coût résidentiel et sur la précarité énergétique logement et mobilité.